



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2022

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

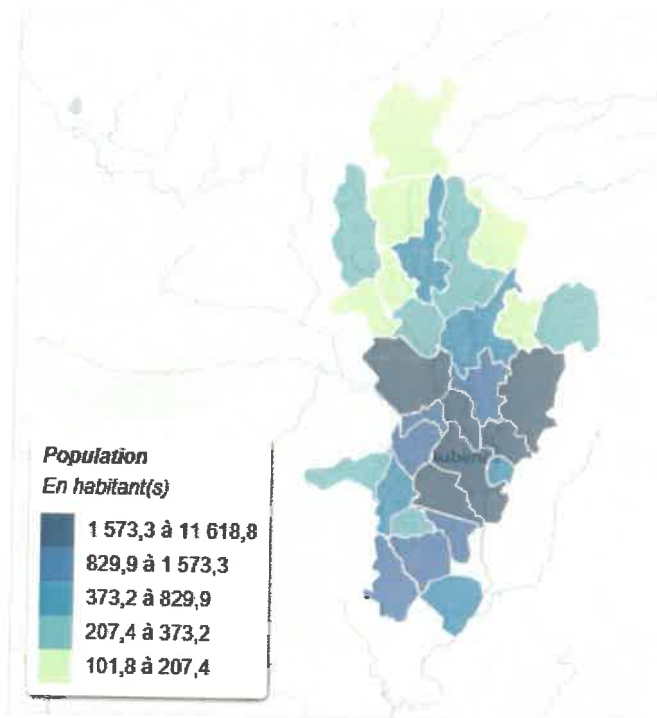
BASSIN-AUBENAS.FR

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1.1 Présentation du périmètre	3
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement ...	5
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4 Déchets pris en charge par le service	6
1.2 COMPETENCES	6
2. LA PREVENTION DES DECHETS	7
2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2017	7
2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES	7
2.2.1 COT	7
2.2.2 Etude bio déchets	8
2.2.3 Etude territoriale de déchets par la Région	9
3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	10
3.1 PRECOLLECTE	10
3.2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL	10
3.3 EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE	11
3.3.1 Collecte en porte en porte	11
3.3.2 Collecte en point de regroupement.....	11
3.3.3 Collecte en point d'apport volontaire	12
3.3.4 Entretien des contenants.....	13
3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	13
3.4.1 Spécification de la collecte	13
3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.....	13
3.5 FREQUENCE DE COLLECTE.....	14

3.6 AUTRES COLLECTES	15
3.6.1 Collecte des encombrants	15
3.6.2 Collecte des sapins	15
3.7 EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	15
3.7.1 Evolution récurrente	15
3.7.2 Evolution de l'année	15
4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	16
4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	16
4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPAREE	16
4.2.1 Les emballages recyclables	16
4.2.2 Les encombrants.....	18
4.2.3 Les sapins.....	18
4.3 EVOLUTION DES TONNAGES	19
4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE	19
5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET EVOLUTIONS.....	20
6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	21
6.1 L'EMPLOI DANS LE SECTEUR	21
6.2 LES ABSENCES	22
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	
7. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	23
7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE	23
7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC	23
7.2.1 Le Taux de TEOM.....	23
7.2.2 La redevance spéciale	24
8. STRUCTURE DU COUT	25



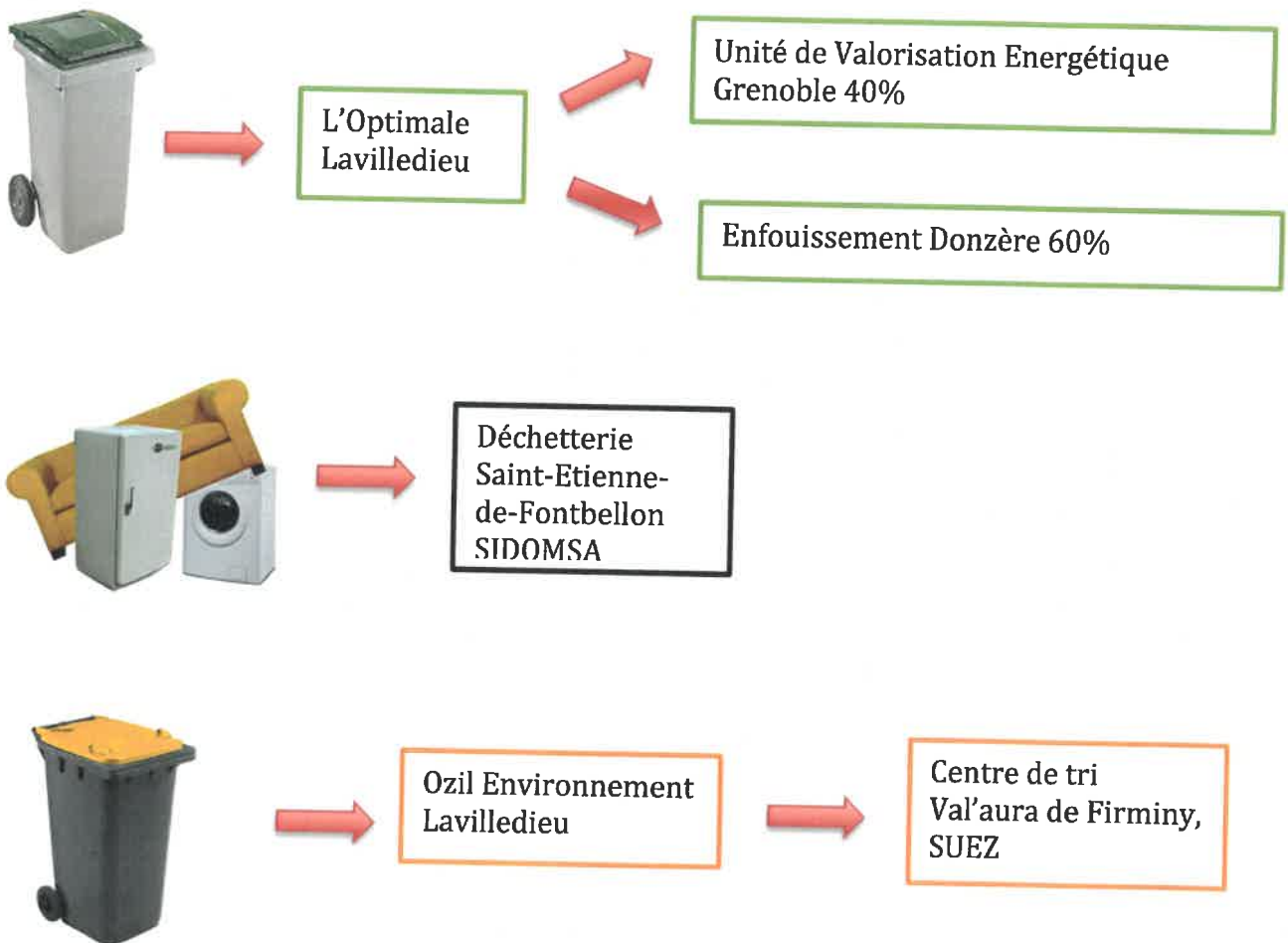
Le territoire de la CCBA

Commune	Population 2021	Commune	Population 2021
Ailhon	551	Mézilhac	99
Aizac	170	Saint-Andéol-de-Vals	519
Vallées d'Antraigues	894	Saint-Didier-sous-Aubenas	926
Asperjoc		Saint-Etienne-de-Boulogne	413
Aubenas	12 479	Saint-Etienne-de-Fontbellon	2 833
Fons	333	Saint-Joseph-des-Bancs	173
Genestelle	275	Saint-Julien-du-Serre	872
Juvinas	169	Saint-Michel-de-Boulogne	149
Labastide-sur-Besorgues	248	Saint-Privat	1 688
Labégude	1358	Saint-Sernin	1 748
Lachapelle-sous-Aubenas	1 657	Ucel	2 062
Lavilledieu	2 226	Vals-les-Bains	3 530
Laviolle	105	Vesseaux	1 990
Lentillères	232	Vinezac	1 401
Mercuer	1 210		

Le territoire de la CCBA

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Exutoires des déchets de la CCBA

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

La Communauté de Communes assure la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la commune de Mézilhac. La gestion des déchets sur cette commune est assurée par le SICTOMSED*. L'ensemble des données du présent rapport sont hors Mézilhac. Celles de Mézilhac sont visibles sur le rapport du SICTOMSED qui sera annexé au présent rapport dès sa communication à la CCBA.

La population retenue pour les ratios sera donc de **40 211** habitants.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables et des encombrants.

La collecte du verre, du papier, la gestion des déchetteries et le traitement de tous les déchets sont assurés par le SIDOMSA.



1.2 COMPETENCES

La Communauté de Communes assure la collecte des encombrants sur rendez-vous sur l'ensemble de son territoire. En revanche, pour la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables, il y a 2 collecteurs différents sur le territoire :

- une collecte en régie directe
- une collecte réalisée par un prestataire privé, Plancher Environnement.

	 Collecte Trie Valorise
Ailhon	Aizac
Aubenas	Vallée Antraigues Asperjoc
Fons	Juvinas
Genestelle	Labastide-sur-Besorgues
Labégude	Lavilledieu
Lachapelle-sous-Aubenas	Laviolle
Lentillères	
Mercuer	
Saint-Andéol-de-Vals	
Saint-Didier-sous-Aubenas	
Saint-Etienne-de-Boulogne	
Saint-Etienne-de-Fontbellon	
Saint-Joseph-des-Bancs	
Saint-Julien-du-Serre	
Saint-Michel-de-Boulogne	
Saint-Privat	
Saint-Sernin	
Ucel	
Vals-les-Bains	
Vesseaux	
Vinezac	

2. LA PREVENTION DES DECHETS

2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2017

Cet indice devrait être établi depuis 2010 mais au vu de l'historique de la CCBA, nous ne sommes pas en mesure de l'établir depuis cette date.

Au vu de la création de la CCBA au 1^{er} janvier 2017, mais également la sortie de 2 communes de la structure et l'intégration d'une autre commune, nous avons choisi de retenir l'année 2017 comme année de référence pour l'indice de réduction des déchets.

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2017 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2017 (soit $11352 \times 100 / 10860$).

104.5 est l'indice de réduction des déchets, ce qui correspond à une augmentation des déchets collectés. Nous n'observons pas de diminution des tonnages collectés entre 2017 et 2022. Nous observons une diminution par rapport à l'année dernière où notre indice de réduction était à 107.9.



2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

2.2.1 COT

2.2.1.1 Contexte

Le 3 décembre 2021, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la CCBA ont signé un Contrat d'Objectif Territorial, afin de contribuer à la mise en œuvre des ambitions en terme de développement durable.

Il s'agit d'un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur l'Économie Circulaire, entre autres. Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) de plus de 20 000 habitants et aux groupements d'EPCI inscrits dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La CCBA est signataire du CRTE Centre-sud Ardèche avec les communautés de communes du Val de Ligne, Ardèche des Sources et Volcans, Montagne d'Ardèche et de Berg et Coiron. A ce titre, le périmètre du COT sera le même que celui du CRTE. L'ADEME ne souhaitant contractualiser qu'avec un seul EPCI, il a été décidé lors du comité de pilotage (COFIL) du CRTE du 7 septembre 2021, réunissant les 5 présidents des EPCI, de désigner la CCBA comme porteur du projet COT. Pour ce faire, une convention de partenariat entre les 5 EPCI est établie sur la période 2021-2025. Elle détermine les conditions administratives, financières et de gouvernance du COT.

2.2.1.2 Description

Le COT a pour objectif d'accompagner les EPCI dans leur transition écologique. Tenant compte de l'avancement différencié de chacun des 5 EPCI engagés, le COT permet de soutenir leur progression en matière d'approche « climat – énergie » comme en matière d'économie circulaire.

Le COT se décompose en 2 phases :

Phase I : Cette phase se déroule sur une période d'un an à 18 mois maximum. Au cours de cette phase, 2 audits par EPCI seront diligentés par l'ADEME : un audit climat / air / énergie et un audit sur l'économie circulaire. A l'issue, un nombre de points sera attribué par EPCI et des objectifs seront définis. Des actions conjointes et individuelles seront également déterminées. De même qu'une gouvernance sera mise en place. Les premiers plans d'actions seront établis. C'est l'atteinte de ces objectifs qui conditionnera le montant des aides perçues lors de la seconde phase.

Phase II : Cette deuxième phase constitue la phase d'actions et se déroule sur 3 années.

2.2.1.3 Point année 2022

Le référentiel Economie Circulaire a été complété et l'audit enclenché. En attente de retour.

2.2.2 Etude Bio-déchets

Le marché pour choisir le bureau d'étude est en consultation depuis le 9 novembre 2022 jusqu'au 19 janvier 2023.

Cette étude a pour objectif de répondre à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 février 2020 qui indique que :

"Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation [de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets."

Cette étude est lancée à l'échelle du territoire centre sud Ardèche qui souhaite établir un plan structuré de gestion de proximité des biodéchets. Il sera en cohérence avec les autres politiques portées par les différentes communautés de communes, comme par exemple le CRTE cosigné par les 5 EPCI, mais également un Plan Alimentaire Territorial et son volet sur le gaspillage alimentaire signé par les CC Val de ligne et Bassin d'Aubenas. Il devra également intégrer les prescriptions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et économie circulaire et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire et notamment son volet "Déchets et économie circulaire".

L'étude doit permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets qui seront déployés pour permettre à chaque membre de répondre à ses obligations réglementaires.

Elle prendra en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie d'usagers, et ce d'un point de vue technique, économique et organisationnel. Elle visera à favoriser (par ordre de préférence) :

Les solutions individuelles ;

Les solutions collectives sans collecte ;

En dernier recours, les solutions avec collecte en points d'apport volontaire (PAV) ou les solutions de collecte en porte à porte (PàP).

Cette étude sera organisée comme suit :

Une tranche ferme « étude commune » composée de deux phases :

- Phase 1 : diagnostic – état des lieux
- Phase 2 : définition des scénarios possibles (a minima 2 scénarios)

Cinq tranches optionnelles :

- Approfondissement du scénario retenu sur le territoire de la CC Ardèche Sources et Volcans
- Approfondissement du scénario retenu sur le territoire de la CC du Bassin d'Aubenas
- Approfondissement du scénario retenu sur le territoire de la CC Berg et Coiron
- Approfondissement du scénario retenu sur le territoire de la CC Montagne d'Ardèche
- Approfondissement du scénario retenu sur le territoire de la CC Val de ligne

2.2.3 Etude territoriale des déchets par la Région

La Région a mandaté le Bureau d'Etudes Inddigo pour accompagner les territoires vers l'atteinte des objectifs réglementaires.

Cette mission est organisée autour de 2 volets :

- **Volet 1 : des études territoriales avec pour objectif la co-construction d'un plan d'actions adapté à chaque territoire**
- Volet 2 : des Groupes de Travail thématiques visant la coopération et la recherche de solutions entre acteurs des territoires (thèmes : Amiante, Interdépannage, CSR, DAE).

La Région prévoit un accompagnement opérationnel des territoires dans la définition d'un plan d'actions pour les aider à tendre vers les objectifs réglementaires autour de la prévention et de la gestion des déchets.

L'accompagnement est phasé en 2 temps :

- Construire un état 0 et positionner le territoire
- Rédiger un plan d'actions adapté à chaque territoire

Le spectre de l'étude porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA – compétence des EPCI) ; des Déchets des Activités Economiques (DAE – responsabilité du producteur) ; des Déchets Municipaux (compétence des communes).

Le territoire Drôme-Ardèche fait partie des 3 premiers territoires accompagnés dans le cadre de la mission, qui se déroule au cours des années 2022/2023.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Les ateliers territoriaux sont un lieu de partage et de concertation pour écrire ensemble un programme d'actions adapté à notre territoire.

Le 2ème atelier territorial présente les actions identifiées par thématique à inscrire dans notre programme d'action territorial.

Il permet de mettre en exergue la faisabilité des actions identifiées et de les redresser au besoin.

Sur le territoire de Drôme-Ardèche, le calendrier a été le suivant :

- Réunion de lancement : 20 juin 2022

- Atelier territorial n°1 : 7 juillet 2022

Atelier territorial n°2 : 21 novembre 2022

3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

3.1 PRECOLLECTE

Pour une meilleure gestion de la collecte des déchets, l'étape de pré collecte est indispensable, il s'agit d'une bonne évacuation des déchets par le citoyen dès qu'il a terminé d'utiliser un produit.

L'ensemble des consignes de tri mis à jour régulièrement est accessible sur le site internet du SIDOMSA : <https://www.sidomsa.net>. En juin dernier, le SIDOMSA a changé ses consignes pour une extension.

En ce qui concerne les ordures ménagères, elles doivent être déposées en sacs fermés dans un récipient conforme à la collecte.

3.2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

Collecteur	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Régie CCBA	21	36 399
Prestataire extérieur	6	3 812

Les déchets de 90.5% des habitants du territoire sont collectés par les agents de la CCBA.

3.3 EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE

La CCBA a choisi d'harmoniser son service au cours de ce mandat. Cependant, cette harmonisation est longue à mettre en œuvre. C'est pourquoi, nous observons des modes et des équipements de collecte différents sur le territoire.

3.3.1 Collecte en porte à porte

Certains habitants sont en porte à porte et sont alors équipés en bac jaune individuel pour les emballages recyclables.



En revanche, ils doivent s'équiper de bac pour les ordures ménagères. La Communauté de Communes les incite fortement à acheter des bacs conformes permettant aux agents de collecte d'utiliser le lève-conteneur. Des affiches, indiquant la conformité de ces bacs sont installées dans les magasins de jardinage et bricolage du territoire.



3.3.2 Collecte en point de regroupement

C'est ce système de collecte qui est privilégié et qui tend progressivement à s'appliquer à l'ensemble du territoire. La CCBA met à disposition des riverains, des conteneurs pour le tri et les emballages recyclables sur le domaine public.

La CCBA et les communes financent à 50% chacune l'acquisition de plateformes béton pour le maintien des conteneurs.



La CCBA et les communes financent à hauteur de 50% chacune l'acquisition d'ascenseur à bacs. En 2022, la CCBA a acheté 3 systèmes :

- 2 systèmes devant les thermes de Vals Les Bains,
- 1 système à la gare de Saint Sermin.



3.3.3 Collecte en point d'apport volontaire

Une collecte en point d'apport volontaire est en place sur le quartier de Oliviers. 49 colonnes métalliques ont été installées en juin dernier.



3.3.4 Entretien des contenants

La loi impose un lavage annuel de tous les conteneurs situés sur la voie publique. Depuis deux ans maintenant, la CCBA a choisi de laver deux fois par an les conteneurs des centres-villes et une fois par an pour les autres en points de regroupement.

Les conteneurs sont lavés en circuit fermé dans un camion spécifique.

Lors de cette campagne de lavage, les agents en profitent pour mettre ou remettre les consignes sur le conteneur et identifier les casses de conteneurs.

L'entretien (réparation et/ou casse) est également assuré par les agents de la CCBA sur l'ensemble du territoire.

3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE

3.4.1 Spécification de la collecte

Le service n'est actuellement pas en mesure de dissocier les kilomètres parcourus selon les flux collectés.

Le tonnage des encombrants n'est pas connu car le service les vide à la déchetterie de Saint Etienne de Fontbellon qui n'est pas équipée de balance.

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Encombrants et livraison des conteneurs
population	40 211	40 211	40 211
Tonnage annuel	10 230	1 122	NC
Kilomètre parcouru	197 994 régie uniquement		
Couleur du couvercle			Sans objet

11352 tonnes de déchets collectés

3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Il n'y a pas de seuil défini au-delà duquel la collectivité n'assure pas le ramassage des déchets non ménagers, à partir du moment où la collecte peut se faire sans sujétions techniques particulières.

3.5 FREQUENCE DE COLLECTE

	Mode de collecte	Ordures Ménagères		Emballages Recyclables	
		Centre-Ville	Ecart	Centre-Ville	Ecart
Ailhon	PAP	C1		C0.5	
Aizac	RGPT	C1		C0.5	
Vallées Antraigues Asperjoc	RGPT	C1		C0.5	
Aubenas	PAP et RGPT	C6	C2-C3	C1	C0.5
Fons	PAP	C1		C0.5	
Genestelle	RGPT	C1		C0.5	
Juvinas	RGPT	C1		C0.5	
Labastide Sur Besorgue	RGPT	C1		C0.5	
Labégude	RGPT	C2	C1	C0.5	
Lachapelle sous Aubenas	PAP	C1		C0.5	
Lavilledieu	PAP et RGPT	C2		C1	
Lentillères	RGPT et PAP	C1		C0.5	
Laviolle	RGPT	C1		C0.5	
Mercuer	PAP	C1		C0.5	
Saint Andéol de Vals	RGPT	C1		C0.5	
Saint Didier Sous Aubenas	PAP	C2		C0.5	
Saint Etienne-de-Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint Etienne de Fontbellon	PAP	C1		C0.5	
Saint Joseph des Bancs	RGPT	C1		C0.5	
Saint Julien Du Serre	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint Michel de Boulogne	RGPT	C1		C0.5	
Saint Privat	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Saint Sernin	PAP	C1		C0.5	
Ucel	PAP et RGPT	C2-C1		C0.5	
Vals Les Bains	RGPT	C5	C1	C1	C0.5
Vesseaux	PAP et RGPT	C1		C0.5	
Vinezac	PAP	C1		C0.5	

PAP : Porte à Porte
RGPT : Regroupement

Le chiffre mentionné après le C indique le nombre de collectes par semaine.

Exemple : C1 correspond à une collecte par semaine, C0.5 une collecte tous les quinze jours...

3.6 AUTRES COLLECTES

3.6.1 Collecte des encombrants

« Le premier réflexe pour les encombrants est la déchetterie ».



Le ramassage à domicile est complémentaire en cas d'impossibilité de se rendre à la déchetterie. La collecte des encombrants a lieu sur rendez-vous uniquement pour 3 gros objets maximum ne rentrant pas dans un véhicule.

3.6.2 collecte des sapins

Le service gestion des déchets a assuré une collecte de sapins en début d'année 2022. Cette collecte a été effectuée sur rendez-vous. 130 sapins ont été valorisés par l'intermédiaire du SIDOMSA cette année contre 92 en 2021.

3.7 EVOLUTION DE LA COLLECTE

3.7.1 Evolution récurrente

Le service réorganise au coup par coup les circuits de collecte avec comme objectif : la suppression des marches arrière et favoriser la collecte en point de regroupement.

3.7.2 Evolution de l'année

Dans le cadre de l'harmonisation du service, l'organisation de la collecte a changé au profit d'une collecte en regroupement pour :

- le quartier de Saint Pierre
- Saint Andéol de Vals
- Vals les Bains

La préparation de réorganisation a été faite sur Vesseaux.

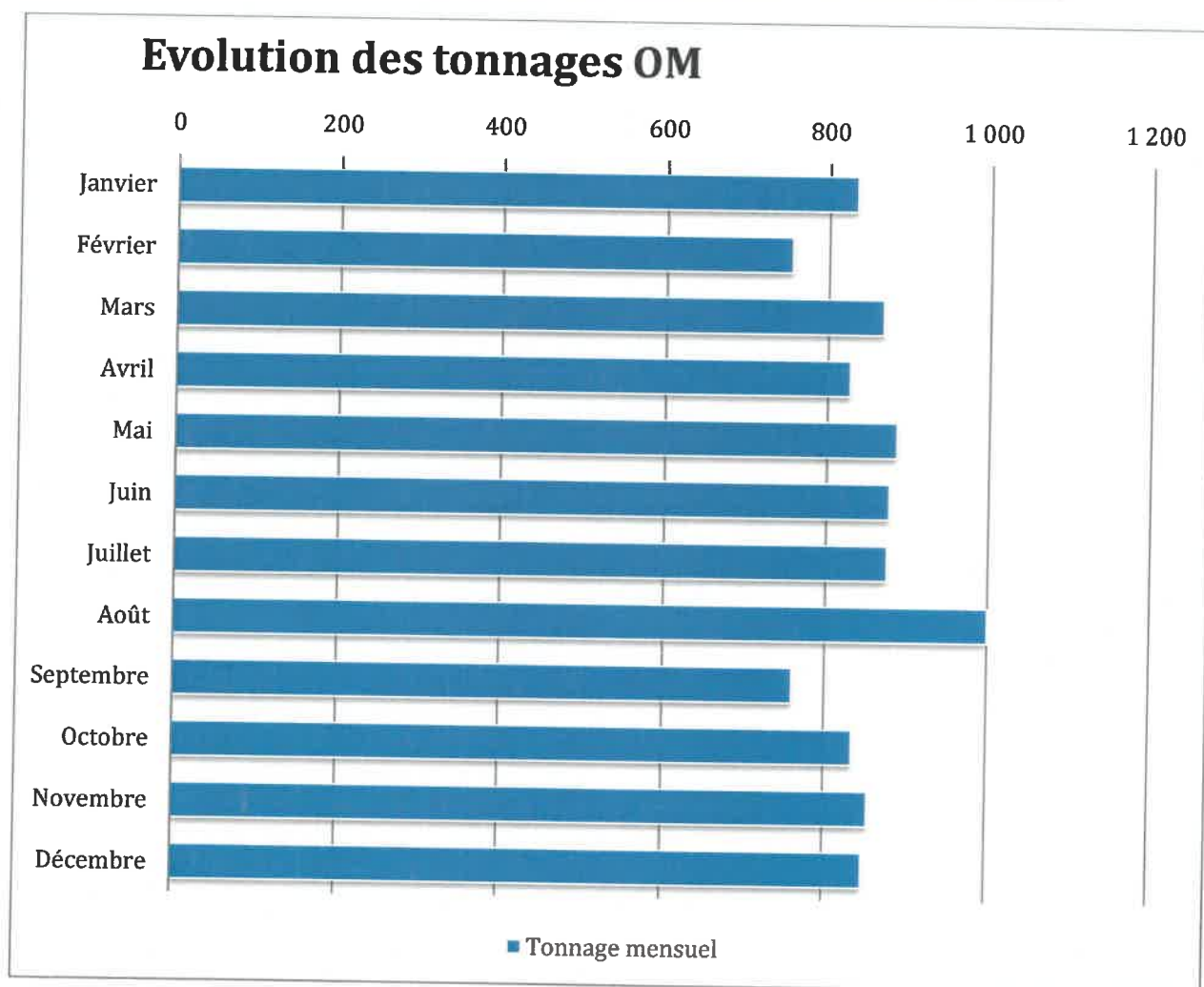
Une collecte en point d'apport volontaire a été installée dans le quartier des Oliviers avec l'installation de 49 colonnes métalliques.

Ce système nécessite une collecte spécifique en grappin qui est assurée par le prestataire Plancher Environnement.

4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

4.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Mois	Tonnage	Mois	Tonnage
Janvier	835	Juillet	876
Février	755	Aout	1001
Mars	869	Septembre	760
Avril	828	Octobre	835
Mai	887	Novembre	855
Juin	878	Décembre	849

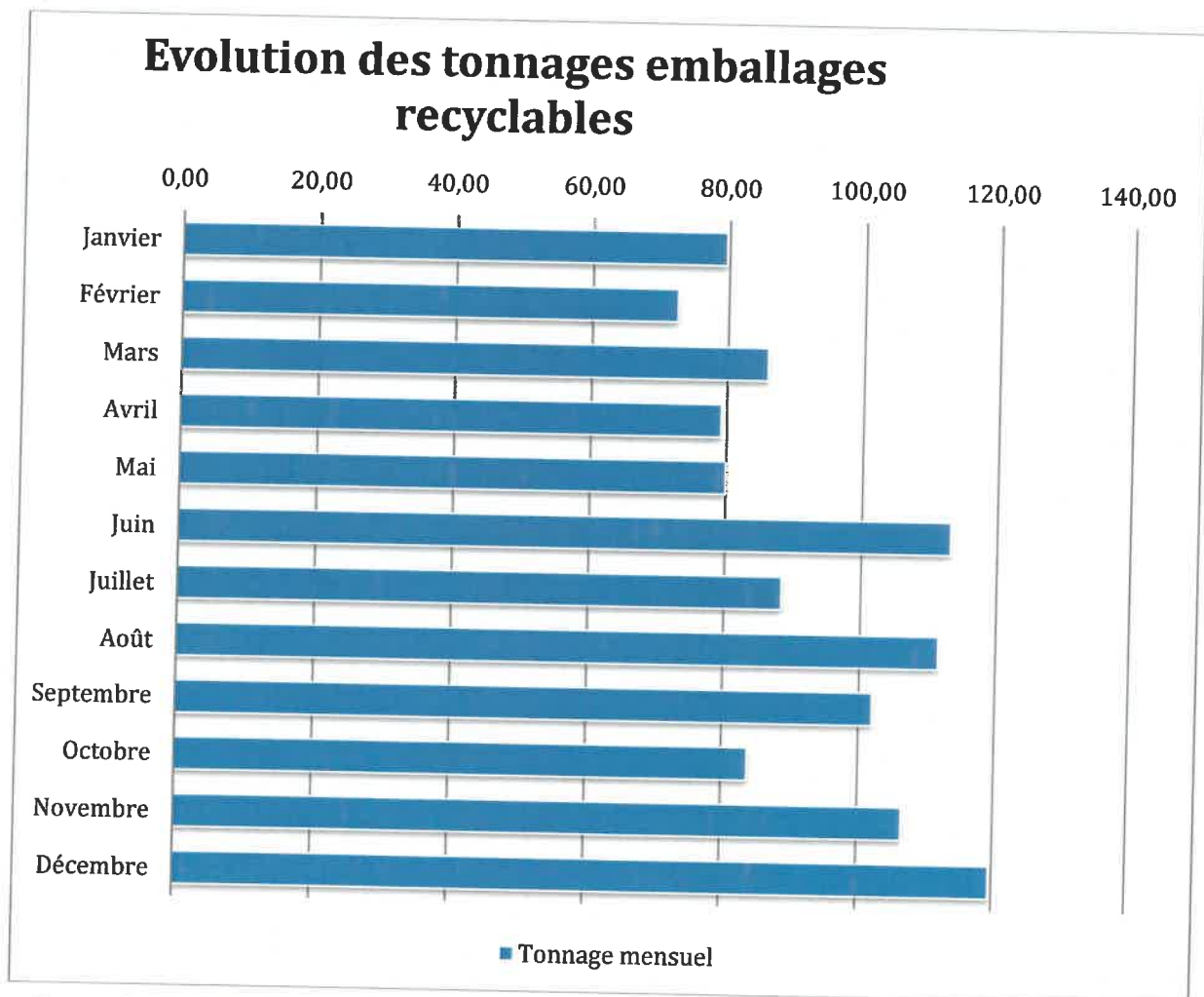


10 230 tonnes de déchets ménagers

4.2 DECHETS COLLECTES EN COLLECTE SEPARÉE

4.2.1 Les emballages recyclables

Mois	Tonnage	Mois	Tonnage
Janvier	80	Juillet	88
Février	73	Août	112
Mars	86	Septembre	102
Avril	79	Octobre	84
Mai	80	Novembre	107
Juin	113	Décembre	120



1 122 tonnes d'emballages recyclables collectées

4.2.2 Les encombrants

	Nb de passages	Nb de RDV pris	Ratio nb rdv pris/passage réalisé
Aubenas / St Didier / Ailhon / Mercuer / Lentillères / Lachapelle / Saint Sernin / Fons / Vinezac / Saint Etienne de Fontbellon	12	248	20.6
Vals / Labégude / Vallée d'Antraigues Asperjoc / Aizac / Laviolle / Juvinas / Labastide / Asperjoc	12	129	10.75
St Privat / Vesseaux / Lavilledieu / Ucel / Saint Julien du Serre / Genestelle / Saint Andéol de Vals / Saint Joseph des Bancs / Saint Michel de Boulogne / Saint Etienne de Boulogne	12	144	12

3 secteurs de collecte ont donc été définis. Toutes les communes ont eu 12 jours de collecte encombrants dans l'année. Nous avons eu 36 jours de collecte avec 2 agents pour 521 rendez-vous, soit 14.5 rendez-vous en moyenne par jour. Nous observons une baisse d'utilisation du service d'un peu plus de 3%.

Commune	Nb d'inscrit
Ailhon	5
Aizac	0
Antraigues-Asperjoc	15
Aubenas	151
Fons	0
Genestelle	0
Juvinas	4
Labastide	9
Labégude	22
Lachapelle	5
Lavilledieu	46
Laviolle	15
Lentillère	2
Mercuer	14

Commune	Nb d'inscrit
Saint Andéol	2
Saint Didier	15
St Etienne de Boulogne	0
Saint Etienne de Font	22
Saint Joseph	0
St Julien	11
St Michel	10
St Privat	15
Saint Sernin	12
Ucel	23
Vals les Bains	64
Vesseaux	37
Vinezac	22

4.2.3 Collecte des sapins

Le service a enregistré 130 inscriptions.

	2022	2021	2020
Nombre de sapins valorisés	130	92	45

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

4.3 EVOLUTION DES TONNAGES

	OM tonnes	Tri tonnes	Nb rdv encomb
2017	10 009	851	309
2018	10 843	945	231
2019	10 393	948	331
2020	10 590	997	454
2021	10 684	1 034	538
2022	10 230	1 122	521
Evolution depuis 2017	+2.2%	+31.8	+68.6%
Evolution par rapport à 2021	- 4.2%	+8.5%	-3.2%

Le bilan est très positif pour l'année 2022. En effet, par rapport à notre année de référence de 2017, le tonnage des ordures ménagères n'est qu'à 2.2% supérieur et le tonnage des emballages recyclables poursuit sa croissance.

4.4 PERFORMANCE DE COLLECTE

	OM kg/hab/an	Tri kg/hab/an
2017	253.61	21.56
2018	273.69	23.85
2019	261.85	23.86
2020	266.12	25.05
2021	265.79	25.71
2022	254.41	27.90
Evolution depuis 2017	+0.31%	+29.41%

Le ratio de déchets ménagers non recyclable produit à l'habitant est pratiquement identique à ceux produit en 2017 alors que celui des emballages recyclables a augmenté de presque 30%.

5. SUIVI DES RECLAMATIONS ET EVOLUTIONS

2429 appels ont été enregistrés sur la ligne spécifique du service de gestion des déchets au 0 800 07 60 15.

On note une augmentation du nombre d'appels de 20.4% pour la collecte des déchets par rapport à 2021.

La majorité des appels des usagers sont des demandes d'information (connaître les jours de collecte, les modalités inscription encombrants, rattrapage jour férié...).

Année	Nombre d'appels	Encombrants	Fournir bac TRI	Fournir bac OM	Demande d'info	Plaintes usagers	oubli de collecte	Redevance Spéciale	Divers	Poules
2019	1379	333	197	12	615	69	134	7	12	
2020	1929	466	226	18	940	48	149	13	5	64
2021	2017	516	250	5	1101	27	111	6	0	
2022	2429	524	275		1289	178	144	19	0	

	Nb d'appels
Janvier	215
Février	187
Mars	172
Avril	171
Mai	151
Juin	219
Juillet	282
Aout	295
Septembre	220
Octobre	176
Novembre	197
Décembre	144

On note une augmentation des appels et notamment sur les plaintes usagers liés à la réorganisation du service :

- Janvier : inscription / sapins
- Février : réorganisation vals-les Bains
- Juin : réorganisation quartier des Oliviers.

6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

6.1 L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Grade	2019		2020		2021		2022	
	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP	Nbre d'agents	ETP
Agents sans grade	5	5	7	6.57	6	5.57	6	5.57
Adjoint technique	7	7	5	5	6	6	5	5
Adjoint technique ppal 1ère classe	5	5	6	6	7	7	6	6
Adjoint technique ppal 2eme classe	11	11	10	10	12	11.7	10	9.7
Agent de Maitrise	4	4	3	3	0	0	0	0
Agent de Maitrise principal	0	0	1	1	1	1	1	1
Technicien ppal 1ère classe	1	1	1	1	1	1	0	0
Ingénieur	0	0	0	0	0	0	1	1
Ingénieur hors classe	1	0.3	1	0.3	1	0.3	1	0.3
adjoint administratif	1	0.5	1	0.5	1	0.5	1	0.5
Total	35	33.8	35	33.37	35	33.07	31	29.07

Nous observons une diminution de 12.09% d'agents pour un service équivalent pour la collecte des déchets. Ceci est liée à la réorganisation du mode de collecte.

Accuse de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

6.2 LES ABSENCES

	Nbre de jours d'absences 2019	Nbre de jours d'absences 2020	Nbre de jours d'absences 2021	Nbre de jours d'absences 2022
Maladie Ordinaire	137	387	277 (21 agents)	357 (23 agents)
Accident du travail	334	430	230 (7 AT)	249 (7AT)
Maladie Longue durée	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	339	0	0	0
Absence injustifiée + ASA	9	3	66 (22 agents)	69 (17 agents)
Longue maladie	0	0	0	0
Disponibilité	1185	1080	870 (3 agents)	730 (2 agents)
Parental	0	0	0	0
Maternité / Paternité	0	0	70 (3 agents)	0
Formation	144	5	25 (4 agents)	50 (11 agents)
Total	2148	1905	1538	1595

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

7.1 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement dépenses	4 616 655 €	4 746 438 €	4 854 581 €	4 999 398 €
Fonctionnement recettes	4 778 109 €	4 776 825 €	4 857 117 €	5 110 000 €
Investissement dépenses	676 643 €	739 075 €	423 040 €	450 473 €
Investissement recettes	610 450 €	442 093 €	539 912 €	724 252 €

7.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le service est financé par la TEOM et la redevance spéciale.

7.2.1 Taux de TEOM

La CCBA a instauré depuis le 01/01/2018, une zone unique de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire. Ce taux est stable depuis.

Le montant de la TEOM doit permettre d'équilibrer le coût net du service.

9,76%

est le taux de TEOM appliqué pour toutes les communes de la CCBA.

7.2.2 La redevance spéciale

Cette recette est à la hauteur du coût du service réellement rendu aux producteurs de déchets non ménagers.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de redevable	29	32	30	33	32
Montant perçu	243 554	358 029	344 438	350 691	349 116

349 116 € est le montant de la redevance spéciale pour l'année 2022.

Tarif redevance spéciale en euro au litre collecté	2022	2021	2020	2019
Ordures ménagères	0.036	0.036	0.036	0.036
Emballages recyclables	0.018	0.018	0.018	0.018

Une offre d'emploi a été lancée pour une prise de poste début d'année 2023 spécifiquement pour accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets et le conventionnement au titre de la redevance spéciale.

8. STRUCTURE DU COUT

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Date : 14/06/2021 16:01

Comparatif - Détail Chapitre/article

COM - Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas / COM - CDC BASSIN AUBENAS / 2020

Critères de l'édition : Services : OM

Chapitre ou Compte	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	4 746 438,00 €	4 663 032,91 €	98,24%	83 405,09 €	1,76%
011 - Charges à caractère général	672 048,00 €	594 868,27 €	88,52%	77 179,73 €	11,48%
60611 - Eau et assainissement	1 600,00 €	3 190,73 €	199,42%	-1 590,73 €	-99,42%
60612 - Énergie - Électricité	3 080,00 €	3 855,18 €	125,17%	-775,18 €	-25,17%
60613 - Chauffage urbain	2 040,00 €	1 930,54 €	94,63%	109,46 €	5,37%
60622 - Carburants	133 000,00 €	117 787,12 €	88,56%	15 212,88 €	11,44%
60623 - Alimentation	700,00 €	629,51 €	89,93%	70,49 €	10,07%
60624 - Produits de traitement	2 500,00 €	5 519,52 €	220,78%	-3 019,52 €	-120,78%
60628 - Autres fournitures non stockées	1 438,00 €	57,60 €	4,01%	1 380,40 €	95,99%
60631 - Fournitures d'entretien	2 000,00 €	2 700,90 €	135,05%	-700,90 €	-35,05%
60632 - Fournitures de petit équipement	3 000,00 €	2 596,03 €	86,53%	403,97 €	13,47%
60636 - Vêtements de travail	20 000,00 €	12 419,36 €	62,10%	7 580,64 €	37,90%
6064 - Fournitures administratives	300,00 €	585,94 €	195,31%	-285,94 €	-95,31%
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €	453,00 €	0,00%	-453,00 €	0,00%
611 - Contrats de prestations de services	250 000,00 €	239 594,80 €	95,84%	10 405,20 €	4,16%
6135 - Locations mobilières	60 500,00 €	59 620,58 €	98,55%	879,42 €	1,45%
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	500,00 €	36,00 €	7,20%	464,00 €	92,80%
61551 - Matériel roulant	150 000,00 €	96 471,04 €	64,31%	53 528,96 €	35,69%
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	135,50 €	0,00%	-135,50 €	0,00%
6156 - Maintenance	7 000,00 €	8 820,41 €	126,01%	-1 820,41 €	-26,01%
6161 - Assurance multirisques	10 600,00 €	10 652,67 €	100,50%	-52,67 €	-0,50%
6182 - Documentation générale et technique	870,00 €	921,09 €	105,87%	-51,09 €	-5,87%
6184 - Versements à des organismes de formation	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €	100,00%
6226 - Honoraires	0,00 €	4 687,80 €	0,00%	-4 687,80 €	0,00%

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
6231 - Annonces et insertions	800,00 €	0,00 €	0,00%	800,00 €	100,00%
6237 - Publications	0,00 €	1 927,20 €	0,00%	-1 927,20 €	0,00%
6251 - Voyages et déplacements	800,00 €	348,70 €	43,59%	451,30 €	56,41%
6262 - Frais de télécommunications	4 000,00 €	5 439,57 €	135,99%	-1 439,57 €	-35,99%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	11 720,00 €	10 740,48 €	91,64%	979,52 €	8,36%
63512 - Taxes foncières	1 200,00 €	1 174,00 €	97,83%	26,00 €	2,17%
63513 - Autres impôts locaux	0,00 €	768,00 €	0,00%	-768,00 €	0,00%
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	2 400,00 €	1 805,00 €	75,21%	595,00 €	24,79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 392 019,66 €	1 382 834,23 €	99,34%	9 185,43 €	0,66%
6218 - Autre personnel extérieur	32 000,00 €	16 224,89 €	50,70%	15 775,11 €	49,30%
6331 - Versement de transport	4 105,50 €	4 109,64 €	100,10%	-4,14 €	-0,10%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	3 601,27 €	3 604,59 €	100,09%	-3,32 €	-0,09%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 172,38 €	11 061,43 €	90,87%	1 110,95 €	9,13%
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 160,77 €	2 162,98 €	100,10%	-2,21 €	-0,10%
64111 - Rémunération principale	557 503,43 €	601 693,94 €	107,93%	-44 190,51 €	-7,93%
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	14 215,53 €	13 332,07 €	93,79%	883,46 €	6,21%
64118 - Autres indemnités	189 161,89 €	156 594,53 €	82,78%	32 567,36 €	17,22%
64131 - Rémunérations	157 272,84 €	146 607,59 €	93,22%	10 665,25 €	6,78%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 691,92 €	130 300,21 €	98,20%	2 391,71 €	1,80%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	186 788,12 €	191 261,54 €	102,39%	-4 473,42 €	-2,39%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 369,56 €	5 712,99 €	89,69%	656,57 €	10,31%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	37 043,00 €	37 043,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	8 204,40 €	8 260,94 €	100,69%	-56,54 €	-0,69%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 299,05 €	3 307,84 €	100,27%	-8,79 €	-0,27%
6478 - Autres charges sociales diverses	45 430,00 €	51 556,05 €	113,48%	-6 126,05 €	-13,48%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 452,58 €	270 860,58 €	100,90%	-2 408,00 €	-0,90%
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00 €	2 300,00 €	0,00%	-2 300,00 €	0,00%

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	268 452,58 €	268 560,58 €	100,04%	-108,00 €	-0,04%
65 - Autres charges de gestion courante	2 403 910,00 €	2 403 691,11 €	99,99%	218,89 €	0,01%
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	2 403 910,00 €	2 403 691,11 €	99,99%	218,89 €	0,01%
66 - Charges financières	10 007,76 €	10 778,72 €	107,70%	-770,96 €	-7,70%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	11 336,49 €	9 989,43 €	88,12%	1 347,06 €	11,88%
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	4 733,24 €	789,29 €	16,68%	3 943,95 €	83,32%
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-6 061,97 €	0,00 €	0,00%	-6 061,97 €	0,00%
Fonctionnement - Recette	4 776 825,56 €	4 710 981,23 €	98,62%	65 844,33 €	1,38%
013 - Atténuations de charges	35 080,16 €	51 975,73 €	148,16%	-16 895,57 €	-48,16%
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	17 500,00 €	33 069,96 €	188,97%	-15 569,96 €	-88,97%
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	488,42 €	0,00%	-488,42 €	0,00%
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	17 580,16 €	18 417,35 €	104,76%	-837,19 €	-4,76%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 737,40 €	24 737,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	24 737,40 €	24 737,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	301 000,00 €	209 658,10 €	69,65%	91 341,90 €	30,35%
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	300 000,00 €	209 041,64 €	69,68%	90 958,36 €	30,32%
7078 - Autres marchandises	1 000,00 €	616,46 €	61,65%	383,54 €	38,35%
73 - Impôts et taxes	4 416 008,00 €	4 422 272,00 €	100,14%	-6 264,00 €	-0,14%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	3 594,00 €	0,00%	-3 594,00 €	0,00%
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	4 416 008,00 €	4 418 678,00 €	100,06%	-2 670,00 €	-0,06%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	2 338,00 €	0,00%	-2 338,00 €	0,00%
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	38,00 €	0,00%	-38,00 €	0,00%
775 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	2 300,00 €	0,00%	-2 300,00 €	0,00%
Investissement - Dépense	739 074,96 €	462 514,50 €	62,58%	276 560,46 €	37,42%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 737,40 €	24 737,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
139141 - Communes membres du GFP	15 880,40 €	15 880,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
13918 - Autres	8 857,00 €	8 857,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	136 687,56 €	136 687,52 €	100,00%	0,04 €	0,00%

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
1641 - Emprunts en euros	136 687,56 €	136 687,52 €	100,00%	0,04 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	577 650,00 €	301 089,58 €	52,12%	276 560,42 €	47,88%
21318 - Autres bâtiments publics	13 000,00 €	14 925,61 €	114,81%	-1 925,61 €	-14,81%
2152 - Installations de voirie	130 800,00 €	121 854,55 €	93,16%	8 945,45 €	6,84%
21571 - Matériel roulant - Voirie	359 600,00 €	109 909,58 €	30,56%	249 690,42 €	69,44%
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	2 438,64 €	81,29%	561,36 €	18,71%
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	400,00 €	0,00 €	0,00%	400,00 €	100,00%
2184 - Mobilier	850,00 €	0,00 €	0,00%	850,00 €	100,00%
2188 - Autres immobilisations corporelles	70 000,00 €	51 961,20 €	74,23%	18 038,80 €	25,77%
Investissement - Recette	511 585,58 €	442 092,58 €	86,42%	69 493,00 €	13,58%
024 - Produits de cessions	14 000,00 €	0,00 €	0,00%	14 000,00 €	100,00%
024 - Produits de cessions	14 000,00 €	0,00 €	0,00%	14 000,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 452,58 €	270 860,58 €	100,90%	-2 408,00 €	-0,90%
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €	2 300,00 €	0,00%	-2 300,00 €	0,00%
28152 - Installations de voirie	50 656,20 €	50 764,20 €	100,21%	-108,00 €	-0,21%
281571 - Matériel roulant	138 350,01 €	138 350,01 €	100,00%	0,00 €	0,00%
281578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 376,00 €	3 376,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 153,35 €	1 153,35 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	510,12 €	510,12 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28182 - Matériel de transport	21 930,36 €	21 930,36 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 917,00 €	1 917,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28184 - Mobilier	1 350,80 €	1 350,80 €	100,00%	0,00 €	0,00%
28188 - Autres immobilisations corporelles	49 208,74 €	49 208,74 €	100,00%	0,00 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement	229 133,00 €	171 232,00 €	74,73%	57 901,00 €	25,27%
1311 - Etat et établissements nationaux	23 953,00 €	0,00 €	0,00%	23 953,00 €	100,00%
13141 - Communes membres du GFP	44 680,00 €	10 680,00 €	23,90%	34 000,00 €	76,10%
1318 - Autres	160 500,00 €	160 552,00 €	100,03%	-52,00 €	-0,03%
1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

ANNEXE 1 : LEXIQUE

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets en apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels ».

Collecte en porte-à-porte

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont déposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs ».

Compétence et transfert de compétence

« Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes ». « Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. L'article L2224-13 du CGCT autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : « Les communes peuvent transférer à un **Établissement Public de Coopération Intercommunale** ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit à la partie de cette compétence comprenant le traitement [...] ainsi que les opérations de transport, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent ». Les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Délégation de service public

« La délégation de service public est un contrat » par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est intégral, immédiat et effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service ».

ETP : équivalent temps plein

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement ».

🗑️ Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative) ».

🗑️ Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) ».

🗑️ Régie

« La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs bien (matériels, locaux, etc.) et leur budget. Il existe trois catégories de régies :

- La régie directe : pour tous les services locaux, elle est totalement intégrée aux services communaux, et relève du budget de la collectivité ;
- La régie autonome : elle dispose d'un budget annexe et d'organes propres de gestion ;
- La régie personnalisée : c'est un établissement public placé sous le contrôle de la collectivité mais sous régime comptable privé ».

🗑️ RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations ». Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOM(A)), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale. Lorsque la collectivité a recours uniquement à son budget général, la Redevance Spéciale est obligatoire.

🗑️ SICTOMSED

Le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 28 communes qui sont réparties sur 4 Communautés de Communes - 10 227 habitants.

🗑️ SIDOMSA

Le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas a pour vocations :

- Le traitement des déchets ménagers par évacuation vers une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) dans la vallée du Rhône.
- La gestion de la collecte sélective en apport volontaire (verre, papiers et déchetteries).

- Le tri/conditionnement/recyclage des emballages issus de la collecte sélective en porte à porte (contrat Eco-Emballages).
- La valorisation matière des déchets verts (plateforme de compostage).
- La communication/sensibilisation à la gestion des déchets.

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par les ménage ou le professionnel ».

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique ».

ANNEXE 2 : RAPPORT DE PLANCHER ENVIRONNEMENT



Récupération et recyclage des cartons, plastiques et déchets industriels
Location de bennes / collecte
Centre de tri indépendant
ZI Sud - Rue des Tavelles
07170 LAVILLEDIEU
☎ 04 75 94 31 75 Fax : 04 75 94 32 17
Site Internet : www.plancher-recyclage.com

CDC BASSIN AUBENAS



BILAN ANNUEL - ANNEE 2022

Prestations de collecte

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023



I. Introduction

Suite à la consultation de mai 2021, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a souhaité confier la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers sur une partie de son territoire à la société PLANCHER Environnement basée à Lavilledieu. Cette prestation de services est réalisée sur le secteur d'Antraigues (6 communes + hameau de Bise), sur la commune de Lavilledieu et sur la commune d'Aubenas pour son marché hebdomadaire du samedi.

Ce marché public n°2021.110 a pris effet le 01/09/2021 pour une durée d'un an. Ce marché reconductible (deux fois par période d'un an) se terminera au maximum le 31/08/2024.

Par acte modificatif n°01 (avenant), la prestation de collecte des déchets ménagers (OM et emballages ménagers) en PAV sur le quartier des Oliviers à Aubenas a démarré le 30 juin 2022.

Il est rappelé dans le tableau suivant les secteurs collectés ainsi que les fréquences de collecte par flux :

	Période	Ordures Ménagères	Emballages Ménagères
Lavilledieu	Toute l'année	C2 (mardi et vendredi)	C1 (jeudi)
Secteur Antraigues	Toute l'année	C1 (Lundi)	C 0,5 (Mercredi)
PAV Aubenas – Quartiers des Oliviers	Toute l'année	C2 (Lundi et jeudi)	C 0,5 (Jeudi)
Marché Aubenas	Toute l'année	C1 (samedi)	

II. Bilan tonnages collectés

1. Secteur Antraigues

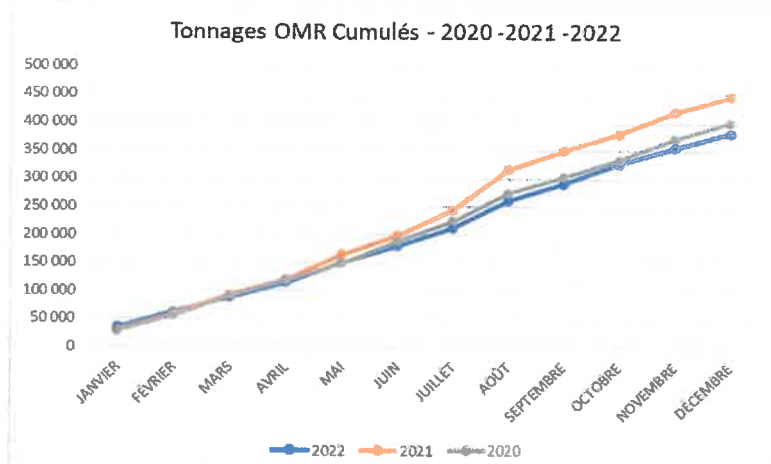
La population de ce secteur de 7 communes : Antraïgues, Asperjoc, Aizac, Juvinas, Labastide-sur-Besorgues, Laviolle et Bises est d'environ 1959 habitants (Source – INSEE 2019).

➤ Ordures Ménagères

Ordures Ménagères (poids en tonnes)				
	2019	2020	2021	2022
Janvier	26,53	28,07	29,80	34.62
Février	25,16	27,29	28,37	27.28
Mars	26,80	35,52	35,46	26.26
Avril	37,07	28,75	27,58	26.98
Mai	28,32	29,28	44,26	35.18
Juin	32,62	40,13	33,96	30.10
Juillet	41,81	35,97	45,38	32.10
Août	38,00	49,7	72,54	49.22
Septembre	38,19	29,22	32,54	29.72
Octobre	31,65	30,65	30,62	35.72
Novembre	32,60	37,21	39,04	28.96
Décembre	34,81	29,18	27,06	25.82
Total	393,56	400,97	446.61	381.96

Nous retrouvons cette année un tonnage qui a bien diminué contrairement au 4 dernières années. Ce tonnage représente environ 194 kgs par an et par habitant sur la base d'une population de 1959 habitants, ce qui est une baisse importante comparé à l'année dernière ou il y avait 241 kgs d'OMR par habitants/ an.

On note par ailleurs une augmentation saisonnière des tonnages sur une période plus courte, en aout, la quantité de d'OMR collecté est nettement supérieure aux autres mois de l'année, mais il y a moins de saisonnalité qu'auparavant.



➤ Emballages Ménagers

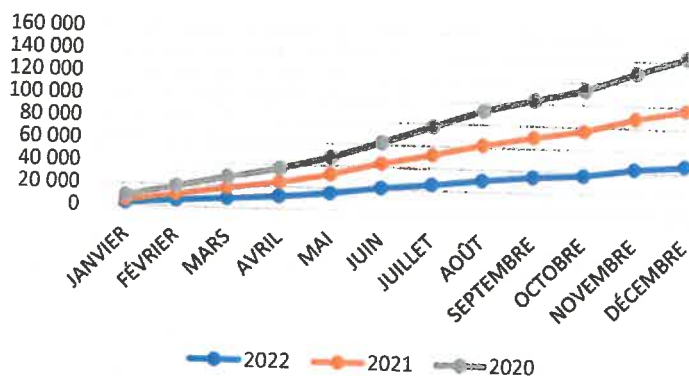
Le tableau suivant présente la quantité d’emballages ménagers recyclables collectée sur ce territoire. On ne retrouve plus de variation saisonnière comme avant. Maintenant, les tonnages varient suivant les mois, les vacances scolaires mais aussi le temps (variable en fonction du nombre de collectes par mois).

La Pandémie à changer les habitudes et la fréquentation sur notre territoire n’est plus « fixe » comme avant.

Emballages Ménagers (poids en tonnes)				
	2019	2020	2021	2022
Janvier	2,68	4,28	2,50	2,82
Février	4,18	2,64	3,20	2,98
Mars	2,30	2,8	3,98	2,74
Avril	3,40	2,66	2,94	2,80
Mai	3,26	2,88	4,26	3,96
Juin	3,54	3,38	5,25	5,66
Juillet	5,42	6,66	4,64	4,06
Août	4,91	4,98	5,00	5,06
Septembre	2,00	2,4	4,00	4,06
Octobre	3,98	3,46	4,26	2,56
Novembre	4,80	4,28	5,81	6,40
Décembre	3,24	6,26	4,60	3,68
Total	42,99	46,68	50,44	46,78

On notera cette année une diminution de la quantité d’emballages ménagers collectés. Le tonnage d’emballages ménagers collecté a baissé d’environ 6.14 %, ce qui représente 23 kgs par an et par habitant. (1959 habitants). Cette baisse est à relier à la baisse de la quantité d’OM et donc à une baisse de la population permanente et/ou une baisse de la fréquentation touristique.

Tonnages CS Cumulés - 2020 - 2021 -
2022



2. Secteur Lavilledieu

Les collectes sur ce secteur ont lieu les mardis et vendredis pour les ordures ménagères et le jeudi pour les emballages ménagers.

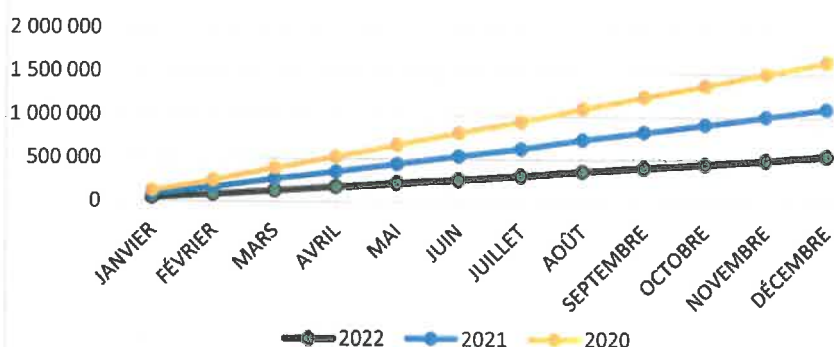
➤ Ordures Ménagères (poids en tonnes)

Nous pouvons déjà noter dans un premier temps que le tonnage des OMR collecté est stable depuis 3 ans sur cette commune. Par contre, le tonnage par habitant reste élevé par rapport à d'autres secteurs.

	OMR 2019	OMR 2020	OMR 2021	OMR 2022
Janvier	45,14	43,32	42,14	41,92
Février	39,59	39,46	41,83	40,80
Mars	37,46	48,86	48,23	47,30
Avril	47,13	43,62	42,18	45,22
Mai	43,98	48,7	44,92	47,46
Juin	43,43	47,6	50,06	42,02
Juillet	48,72	47,8	44,92	43,24
Août	48,70	44,62	53,70	51,38
Septembre	40,07	46,38	47,62	45,98
Octobre	46,41	45,19	45,22	41,50
Novembre	46,19	41,46	47,10	50,50
Décembre	49,16	51,11	42,34	50,68
Total	535,98	548,12	550,26	548,00
Evolution	-9,7 %	+ 2,3%	+ 0.19%	-0.41%
Poids/an/hab.	254,86 kgs	260,6 kgs	239.13 kgs (2301 habitants)	234.18 kgs (2340 habitants)

Les évolutions à la hausse des 2 flux collectés (OM et emballages ménagers) peuvent donc également s'expliquer par une augmentation de la population et/ou une évolution des modes de vie (télétravail, maisons secondaires davantage occupées).

Tonnages OMR Cumulés - 2020 -2021 -2022 Lavilledieu



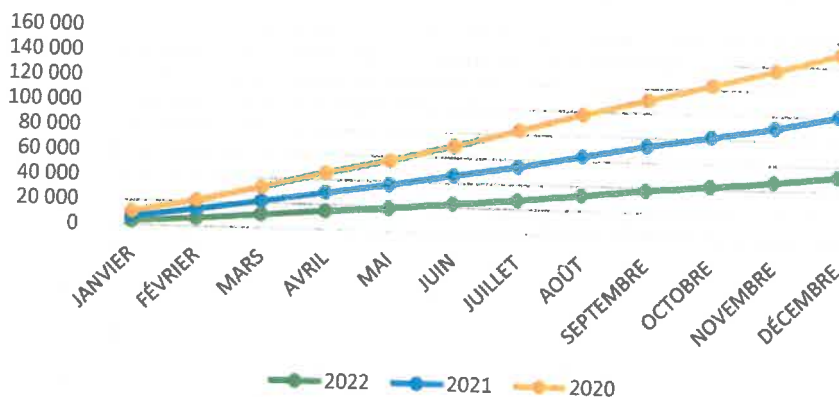
➤ Emballages Ménagers (poids en tonnes)

Contrairement à l'année dernière, la quantité d'emballages ménagers collecté augmente sur 2022. Les consignes de tri qui ont évolué peuvent expliquer cette tendance.

En 2022, environ 22.24 kgs/ an/ habitants d'emballages ménagers ont été collectés.

	Emballages 2019	Emballages 2020	Emballages 2021	Emballages 2022
Janvier	4,90	4,3	3,62	3,28
Février	3,44	3,2	3,54	3,30
Mars	3,08	3,98	3,38	4,32
Avril	3,88	4,38	4,34	3,86
Mai	4,34	3,74	4,26	3,72
Juin	4,02	4,14	3,79	4,80
Juillet	4,48	5,48	4,34	4,16
Août	5,32	4,6	4,54	5,04
Septembre	3,54	3,08	4,08	5,46
Octobre	4,62	4,8	3,98	4,20
Novembre	3,66	4,38	3,92	4,54
Décembre	3,68	4	4,82	5,38
Total	48,96	50,08	48,61	52,06
Evolution	+ 3,5%	+2,3%	-3,81%	+8,08%
Poids/an/hab.	23,28 kgs	23,80 kgs	21,12 kgs (2301 habitants)	22,24 kgs (2340 habitants)

Tonnages CS Cumulés - 2020 - 2021 - 2022 - Lavilledieu



3. PAV – Quartier des Oliviers – AUBENAS

Une nouveauté cette année, 25 colonnes aériennes ASTECH OMR et 24 colonnes CS ont été déposées au quartier des Oliviers à Aubenas. Dû à la quantité importante de déchets et pour réduire les incivilités, la communauté de commune a fait installer les colonnes afin d'introduire une nouvelle forme de collecte : la collecte en point d'apport volontaire.

Ce type de contenant, bien plus gros que des bacs normaux et plus solide, ont plu aux habitants, qui pour la plupart jouent le jeu et déposent leurs déchets dans ces colonnes.

Un camion grue collecte ces nouveaux conteneurs, et nous avons enlevé les 4 conteneur « pélicans » que nous collections avant, dans le même quartier, en OMR.

Cette nouvelle collecte a débuté le 30 juin 2022.





TONNAGES OMR/ CS pour 2022

	OMR	CS
JANVIER *	10.48	0
FEVRIER *	8.76	0
MARS *	11.20	0
AVRIL *	10.52	0
MAI *	10.24	0
JUIN *	11.96	0
JUILLET	25.28	1.60
AOUT	30.16	3.72
SEPTEMBRE	26.76	2.42
OCTOBRE	30.58	1.60
NOVEMBRE	27.88	2.88
DECEMBRE	30.26	3.22
TOTAL	234.08	15.44

** tonnages collecté en pélicans (4 pélicans)*

Nous remarquons une hausse logique pour la collecte des OMR/ CS à partir de juillet avec le dépôt des colonnes dans tout le quartier des Oliviers. Auparavant, une partie était collectée en bacs pélicans et l'autre en bacs roulants pour les services de la CDCBA.



III. Moyens

1. Kilométrages Secteur Antraigues

La commune est collectée par un équipage complet (1 BOM + 1 ou 2 bennes) pour donc un effectif de 3 à 4 personnes.

Le temps de collecte est d'environ 8 heures par véhicule pour la collecte complète des 7 communes.

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2022 :

	BOM	Bennette	Total
Janvier	684 kms	1 130 kms	1 814 kms
Février	619 kms	1 024 kms	1643 kms
Mars	641 kms	995 kms	1636 kms
Avril	589 kms	1 070 kms	1659 kms
Mai	674 kms	1 322 kms	1 996 kms
Juin	655 kms	1 368 kms	2023 kms
Juillet	598 kms	1 176 kms	1 774 kms
Août	746 kms	1 441 kms	2 187 kms
Septembre	615 kms	1 146 kms	1 761 kms
Octobre	715 kms	1 358 kms	2 073 kms
Novembre	693 kms	1 355 kms	2 048 kms
Décembre	590 kms	1 171 kms	1 761 kms
TOTAL	7 719 kms	14 556 kms	22 275 kms



2. Kilométrages Commune de Lavilledieu

La commune est collectée par un équipage complet (BOM + bennette) pour donc un effectif de 3 personnes. Le temps de collecte est d'environ 4.5 heures par véhicule pour les ordures ménagères et 4 heures par véhicules pour les emballages ménagers.

Le tableau suivant présente les kilométrages par véhicule pour l'année 2022 :

	BOM	Bennette	Total
Janvier	373 kms	572 kms	945 kms
Février	410 kms	395 kms	805 kms
Mars	442 kms	425 kms	867 kms
Avril	300 kms	765 kms	1 065 kms
Mai	296 kms	723 kms	1 019 kms
Juin	478 kms	502 kms	980 kms
Juillet	470 kms	504 kms	974 kms
Août	418 kms	477 kms	895 kms
Septembre	465 kms	538 kms	1 003 kms
Octobre	312 kms	549 kms	861 kms
Novembre	450 kms	434 kms	884 kms
Décembre	392 kms	665 kms	1 057 kms
TOTAL	4 806 kms	6 549 kms	11 355 kms

3. Moyens humains globaux

Pour l'ensemble de ce marché, à l'exception de la collecte des PAV du quartier des Oliviers, le personnel affecté est composé de 3 personnes correspondant à 2,7 ETP. Il est composé de 2 chauffeurs PL et d'un chauffeur VL.

Pour la collecte des PAV, un chauffeur PL avec CACES Grue Auxiliaire est affecté à la collecte des colonnes en PAV.

Pour le marché d'Aubenas le samedi matin un chauffeur VL y est assigné. Le chauffeur affecté à la collecte change chaque semaine.



Récupération et recyclage des cartons, plastiques et déchets industriels

Location de bennes / collecte

Centre de tri indépendant

ZI Sud - Rue des Tavelles

07170 LAVILLEDIEU

☎ 04 75 94 31 75 Fax : 04 75 94 32 17

Site Internet : www.plancher-recyclage.com

IV. Marché d'Aubenas

Le marché d'Aubenas est collecté tous les samedis à la fin de la manifestation (13h30 en basse saison et 14h30 en haute saison). Sont collectés les déchets ménagers et assimilés (hors recyclables type cartons ou cagettes). Le temps de collecte est d'environ 1 heure si tous les accès sont dégagés. Sur l'année 2022, le tonnage collecté est de 17.82 tonnes. La répartition mensuelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le kilométrage annuel lié à cette prestation est d'environ 1241 kms cette année.

OMR Marché Aubenas

	2019	2020	2021	2022
Janvier	1,00	0,92	1,60	1,52
Février	1,10	1,24	1,42	1,16
Mars	1,68	0,68	1,28	1,12
Avril	1,66	0	1,48	1,80
Mai	1,64	1,1	2,24	1,34
Juin	2,16	1,76	1,58	1,74
Juillet	1,84	1,88	2,28	2,02
Août	2,26	3,02	1,66	1,48
Septembre	1,16	1,7	1,72	1,52
Octobre	1,08	1,46	1,66	1,58
Novembre	1,06	1,16	1,04	1,14
Décembre	1,24	1,28	1,30	1,40
Total	17,88	16,2	19,26	17,82

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230614-DEL13062023-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023



V. _Eléments complémentaires

- Effectif / personnel

Le service de collecte des déchets ménagers est piloté et encadré par Madeline VIGNERON qui est donc l'interlocutrice privilégiée des collectivités.

Un chef de secteur est désigné sur chaque marché et il est le référent de terrain auprès de la responsable de service.

Concernant ce marché sur l'année 2022, nous n'avons pas à déplorer d'accident du travail.

- Cas particulier de la collecte en PAV (colonnes aériennes)

La collecte des OMr en bacs grands volumes (type Pélican) s'est terminée fin juin 2022. Elle a été remplacée par une collecte en PAV (colonnes aériennes Astech) pour les flux OMr et emballages ménagers.

Au démarrage, les fréquences de collecte choisies étaient en C1 pour les OMr et C0,5 pour les emballages. A noter qu'à partir du 5 septembre 2022, la collecte des OMr est réalisée en C2.

On notera également l'ajout de colonnes complémentaires (une par flux) en octobre 2022.

- Recensement bacs particuliers (PAP) sur le secteur Antraigues.

Il a été réalisé un recensement des bacs particuliers privés sur le secteur d'Antraigues pour les communes en PAP. Ces informations pourront aider la collectivité pour un passage futur en PAV.

- Révision des prix

Les prix fournis au BPU seront révisés le 1^{er} septembre 2023, aussi une proposition de révision sera envoyée à la collectivité avant le 1^{er} août 2023.